

Aide pour l'achat d'un équipement de sécurité pour Vélo, EDP et EDPM



La demande d'aide doit impérativement être envoyée avant le 20 décembre (cachet de la poste)
Attention les demandes en lettre recommandée ne seront pas traitées

Le CAES de l'ex SNEPC vous accordera une aide de 75% de la dépense (**du 01 au 20 décembre**) dans la limite de **40 €** par an et par enfant, pour tout achat d'un équipement de protection.

Cette subvention est accordée aux enfants des adhérents et à ceux du conjoint ayant droit déclaré, sous réserve que ces derniers soient rattachés au foyer fiscal de la famille.

Pour obtenir votre subvention, vous devez fournir :

- Le document de demande joint,
- La facture nominative de l'achat (**pas de ticket de caisse**)
- Votre RIB pour une 1^{ère} demande ou en cas de changement de banque

Demande à envoyer à l'adresse suivante :

Nathalie VERPILLOT
Centre d'examens des permis de conduire
17 avenue du Grand Sablon
38700 LA TRONCHE



Formulaire de demande de subvention
« Équipement de sécurité pour EDP et EDPM »
(658229)

La demande d'aide doit impérativement être envoyée avant le 20 décembre à l'adresse suivante :

**Nathalie VERPILLOT – Centre d'examens des permis de conduire
17 avenue du Grand Sablon 38700 LA TRONCHE**

Nom et prénom de l'adhérent : _____

Adresse mail : _____

Nom et prénom du bénéficiaire : _____

Date de naissance : _____

Lien de parenté avec l'adhérent : _____

☐ - Facture nominative de l'achat

Date : _____

Signature du demandeur

----- réservé au CAES -----

Date de réception de la demande : _____

☐ - Justificatif

Montant : _____ - Date de paiement : _____